

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RE2020

Le Mercredi 25 novembre 2020

Nous notons avec satisfaction que la RE2020 renvoie à l'excellence de la conception de l'architecture bioclimatique : compacité, orientations, masques solaires (confort d'été), logement traversant, prolongements extérieurs, procédés constructifs, matériaux...

Avec la RE 2020 l'Architecture prend tout son sens.

Le triptyque Carbone-Energie-Confort d'été a des influences croisées l'un sur l'autre. Il en est de même sur les produits de construction et les vecteurs énergétiques. Nous avions dit qu'il était nécessaire de préserver ces approches holistiques pour arriver à des résultats à l'échelle du bâtiment et des engagements de la France.

L'expérimentation E+C- sur laquelle devait s'appuyer la RE2020 a été mise à l'écart avec le changement de dernière minute de la règle de calcul. Les choix qui nous sont exposés aujourd'hui n'ont pas tenu compte des avis argumentés que nous avions formulés :

- Ne pas favoriser un vecteur énergétique plus qu'un autre pour permettre une réversibilité.
- Tester l'ACV dynamique dans les labels lorsque la méthode sera reconnue et partagée au niveau international.
- Ne pas favoriser des modes constructifs et des matériaux, pour laisser la liberté aux concepteurs du choix du bon matériau, au bon endroit, avec les meilleures performances environnementales conférées à l'échelle du bâtiment sur son cycle de vie.
- L'absence d'une étude d'impact technico-économique qui permette d'évaluer l'impact des choix politiques qui nous sont présentés.
- Le calendrier d'application devra prendre en compte le fait que les PC qui seront déposés au 1^{er} juillet 2021 sont en cours d'étude aujourd'hui alors que la RE n'est pas encore calée.

L'UNSFA qui a très tôt assurée la formation des architectes aux nouveaux concepts de l'ACV, de l'économie carbone, de la performance environnementale et de l'approche multicritère, continuera à maintenir les architectes au plus haut niveau de compétence que l'on se doit d'attendre d'une profession qui porte, de par la loi, la noble charge de l'intérêt public de l'architecture.

Contact UNSFA:

Patrick JULIEN, délégué général 0607088153 – dg@unsfa.com